



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Questions	Réponses
<i>Je n'arrive pas ou plus à me connecter au parapheur ? Cerbère ne me reconnaît pas , que dois – je faire ?</i>	<p>La connexion à Cerbère se fait avec votre adresse mail ou prenom.nom.agri et votre mot de passe agricoll.</p> <p>Il se peut qu'il ait gardé en mémoire un mot de passe erroné. Dans ce cas, il faut vider les caches en faisant CTRL+F5. Puis reconnectez-vous avec votre adresse mail ou prenom.nom.agri et votre mot de passe agricoll.</p> <p>Si cela ne fonctionne toujours pas, appeler Pastel au 55.900</p>
<i>Est-il possible de recevoir des notifications afin de suivre l'état de suivi des parapheurs ?</i>	<p>Oui, vous avez la possibilité d'activer les notifications et personnaliser la fréquence ou le choix de réception de notification (Ex : je reçois un parapheur à mon niveau).</p> <p>Il faut le paramétrer dans votre profil :</p> <ul style="list-style-type: none">• En haut à droite au niveau du bonhomme bleu, cliquer sur « Voir mon profil »• Dans l'onglet « Notifications », cocher les cases en fonction de vos besoins et n'oublier pas de choisir la fréquence de notifications.
<i>Y a-t-il un nombre limité d'ajouts de documents lors de la création de mon parapheur ?</i>	<p>Non, il n'y a aucune restriction.</p> <p>En revanche, nous vous préconisons pour une bonne organisation et gestion de vos documents, de créer des classeurs lors de la création de votre parapheur, selon votre les directives de votre direction .</p>
<i>Je suis en attente d'un parapheur, puis - je savoir où il se trouve ?</i>	<p>Oui, l'outil permet de tracer l'évolution du parapheur. Il est :</p> <ul style="list-style-type: none">• soit en « Amont », le parapheur va arriver à votre niveau• soit en « Aval », le parapheur est au niveau d'un collègue qui fait partie du flux de validation

Création d'un parapheur

Questions	Réponses
<i>Si je créé un parapheur et que je souhaite le finaliser plus tard est-ce possible ?</i>	Vous avez la possibilité de reprendre un parapheur que vous avez initié. Son statut est « en brouillon » et vous le trouverez dans la colonne « en cours à mon niveau ».
<i>Puis - je créer un flux de validation permanent lors de la création de mon circuit ?</i>	Oui, cela est tout à fait possible et vous permettra un gain de temps. Lors de la création du circuit : <ul style="list-style-type: none">• cliquer sur « les trois petits points » qui se trouve à droite au niveau « FLUX »• et cliquer sur « enregistrer le flux » ou sur « ré-utiliser un flux si celui – ci a déjà été réalisé. En revanche, il ne sera visible qu'à votre niveau. Chaque agent dans le flux devra l'enregistrer soit même s'il souhaite réutiliser le flux.
<i>Puis – je ajouter un commentaire à un/ des agent(s) en particulier ?</i>	Oui, il est possible d'ajouter des commentaires « privés ». Ils ne sont visibles que par la personne prédéfinie : Il faut cocher la case « message privé » dans la partie commentaire NB : les commentaires privés ne seront pas « archivés » une fois le parapheur terminé.

Modification

Questions

J'ai cliqué sur « Passer ce parapheur à l'étape suivante » mais j'ai omis des informations et souhaite modifier des éléments, comment puis-je faire ?

Je souhaite modifier un document, comment puis-je faire ?

Réponses

Le parapheur est parti dans la colonne « En aval ». Je dois cliquer sur « les 3 petits points » puis « je prends la main ».

Je peux ensuite effectuer toutes les modifications nécessaires tant sur le contenu des documents que sur l'ajout / modification ou non d'agents dans le flux ou ajouter des options avancées en cliquant sur « Recherche Avancée ».

Pour faire des petites modifications dans un document, il faut cliquer sur les « 3 petits points » et cliquer sur modifier.

NB : N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications

Pour faire des modifications plus importantes, nous vous conseillons de télécharger le document puis de le réimporter dans le parapheur

Signature du parapheur

Questions	Réponses
<i>Puis-je signer plusieurs documents en même temps ?</i>	Non cela n'est pas encore possible à ce jour. C'est en cours d'évolution.
<i>Peut-on annuler une signature une fois qu'un document est signé ?</i>	Non cela n'est pas possible. Une fois qu'un document est signé électroniquement, il ne peut plus être modifié ou annulé car celui – ci , une fois la signature apposée, est converti au format PDF.
<i>Comment savoir si un document a été modifié avant sa signature ?</i>	<p>Si le document a été modifié en ligne dans le parapheur, il est possible de voir les versions. Il faut cliquer sur « les 3 petits points » puis « voir les versions ».</p> <p>Cette fonctionnalité garantit qu'aucune modification importante n'est perdue et permet de restaurer une version le cas échéant. Si le document a été importé et modifié à l'extérieur du parapheur, il n'y a pas de versionning.</p>
<i>Comment puis - je signer un document avec le parapheur électronique ?</i>	<p>Actuellement, il n'est pas possible de signer directement dans le parapheur électronique un document avec le certificat agricoll ni avec Certignia . Il est en cours de test au MATTE (Ministère de l'aménagement territoriale et de la transition écologique).</p> <p>Cependant, il est possible de signer avec une griffe (sans valeur juridique) directement dans le parapheur.</p> <p>Vous avez la possibilité de télécharger ou ouvrir le document à signer dans l'outil.</p> <ul style="list-style-type: none">• Cliquer sur l'emplacement de la signature ou suivez les indications pour ajouter votre signature électronique que vous aurez mis en amont dans les paramètres de votre profil• Vérifier les informations, puis confirmez l'ajout de la signature. <p>Le document est automatiquement sauvegardé avec la signature apposée et celui – ci se convertit au format PDF. Ce qui « clôture » toute possibilité de modification du document.</p>

Questions	Réponses
<i>Puis – je retrouver un parapheur archivé ?</i>	<p>Cela est tout à fait possible. 2 manières sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Soit vous tapez le nom de votre parapheur dans le barre de recherche• Soit vous cliquez sur « recherche avancée » et cliquer sur « archivé ». Tous les parapheurs archivés apparaissent
<i>Comment récupérer mon parapheur qui a été archivé ?</i>	<p>Le parapheur n'est pas archivé de manière numérique. Le terme « archivé » signifie qu'il est terminé / finalisé.</p> <p>Pour télécharger ou transmettre le parapheur :</p> <ul style="list-style-type: none">• cliquer sur les trois petits points au niveau « Documents »• Puis télécharger ou de le transmettre le parapheur par mail
<i>Combien de temps les documents archivés sont-ils conservés ?</i>	<p>La durée d'archivage transmis par le MATTE est de 5 ans mais nous vous recommandons de rapatrier le parapheur dans votre serveur au fur et à mesure.</p>

Questions	Réponses
<i>Où sont stockés les parapheurs électroniques et les documents ?</i>	Le parapheur électronique est stocké sur le serveur du MATTE et les documents sont stockés chez un hébergeur Secnumcloud Outscale (hébergeur sécurisé ...ANSSI).
<i>Est-ce que tout le monde a accès à l'ensemble des parapheurs électronique initiés au MASA ?</i>	Non, un parapheur initié n'est visible que par les personnes ou la BALF qui sont dans le flux. Aucune personne ni même le SNUM n'a accès à l'ensemble des parapheurs électroniques.
<i>Est-ce que je peux télécharger une version modifiée ou signée d'un document à tout moment ?</i>	Oui, vous pouvez télécharger quand vous le souhaitez la version la plus récente d'un document, qu'il soit en attente de signature ou déjà signé.
<i>En cas de soucis techniques, bugs ou autres problématiques rencontrés lors de l'utilisation de l'outil, qui puis – je solliciter ?</i>	La première chose est de vider vos caches, cela résout la plupart des problèmes et bug : CTRL + F5 en même temps. Si le problème persiste, vous pouvez nous contacter soit : <ul style="list-style-type: none">• par téléphone: 01.49.55.56.82• par mail : parapheur-assistance.sg@agriculture.gouv.fr• au bureau C226
<i>Peut-on mettre une BALF dans le flux ?</i>	Oui il est possible de mettre une BALF dans le flux. Toutes les personnes qui ont accès à cette BALF auront accès au parapheur électronique.